



**cemater**

LE CLUSTER À  
ÉNERGIES POSITIVES



- UN PARTAGE ÉQUILIBRÉ DE LA VALEUR
- UNE ACTIVITÉ AGRICOLE PÉRENNE
- UNE IMPLANTATION COHÉRENTE AVEC L'ACTIVITÉ AGRICOLE
- UNE APPROCHE AGROENVIRONNEMENTALE EN COHÉRENCE AVEC LA CHARTE BIODIVERSITÉ DE CEMATER
- UNE CONCERTATION TOUT AU LONG DU PROJET
- UN SUIVI RÉGULIER ET TRANSPARENT

## CHARTRE D'ENGAGEMENTS POUR UN AGRIVOLTAÏSME DURABLE ET RAISONNÉ

CETTE CHARTE A ÉTÉ INITIÉE ET RÉDIGÉE PAR LES MEMBRES DE CEMATER AYANT À COEUR DE S'ENGAGER POUR UN DÉVELOPPEMENT RAISONNÉ ET DURABLE DE L'AGRIVOLTAÏSME, ALLIANT LES ENJEUX DE TRANSITION AGRICOLE ET ÉNERGÉTIQUE. ELLE VIENT EN COMPLÉMENT DES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES DE LA LOI D'ACCÉLÉRATION DE MARS 2023 ET DE SES DÉCRETS D'APPLICATION.



## UN PARTAGE ÉQUILIBRÉ DE LA VALEUR

### ENGAGEMENT 01

Tenir compte de la situation foncière locale pour limiter l'impact de la spéculation en garantissant un revenu durable à l'agriculteur, permettant de maintenir ou développer son exploitation.

## UNE ACTIVITÉ AGRICOLE PÉRENNE

### ENGAGEMENT 03

Intégrer pleinement les exploitants agricoles dès la genèse des projets et assurer l'adaptabilité des installations agrivoltaïques avec la pratique agricole.

### ENGAGEMENT 05

Maintenir une activité agricole significative sur toute la durée d'exploitation du parc agrivoltaïque, garanti par la mise en place d'un cadre contractuel pérenne et sécurisant pour l'exploitant agricole et le monde agricole dans son ensemble.

## UNE IMPLANTATION COHÉRENTE AVEC L'ACTIVITÉ AGRICOLE

### ENGAGEMENT 06

Assurer techniquement et juridiquement la non-artificialisation et la réversibilité totale des installations en fin d'exploitation énergétique, afin de conserver le caractère agricole de la parcelle :

- > Travail sur le type de fondation,
- > Maintien du zonage A et N dans les documents d'urbanisme,
- > Contractualisation autour du démantèlement.

## UNE APPROCHE AGROENVIRONNEMENTALE EN COHÉRENCE AVEC LA CHARTE BIODIVERSITÉ

### ENGAGEMENT 08

Prendre en compte dans le projet les pratiques agricoles et leurs impacts sur la dynamique biologique des sols.

## UNE CONCERTATION AMONT ET AVAL

### ENGAGEMENT 10

Engager une démarche de concertation et de communication dès le début du projet avec les acteurs du territoire, en particulier du secteur agricole.

## UN SUIVI RÉGULIER ET TRANSPARENT

### ENGAGEMENT 11

Mettre en place un suivi agricole du site sur la base d'un protocole technique co-construit avec les parties prenantes du projet.

### ENGAGEMENT 02

Contribuer à la pérennisation économique de l'exploitation à travers :

- > l'amélioration des revenus de l'exploitant agricole grâce au service rendu par l'installation agrivoltaïque,
- > la participation à l'investissement sur la constitution de l'outil agricole.

### ENGAGEMENT 04

Assurer une cohérence entre le projet agricole proposé, l'histoire du territoire et les nouvelles dynamiques mises en oeuvre pour favoriser une activité pérenne.

### ENGAGEMENT 07

Mettre en oeuvre un calendrier et des techniques de construction adaptées pour préserver la terre agricole en limitant les mouvements de terrain (décaisser, remblayer et de tasser / compacter les sols).

### ENGAGEMENT 09

Inscrire chaque fois que possible le projet dans les démarches agricoles durables et respectueuses de l'environnement.

# CHARTRE D'ENGAGEMENTS POUR UN AGRIVOLTAÏSME DURABLE & RAISONNÉ

